

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE121

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel, rapporteure et M. Bolo, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« titre »,

le mot :

« sens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.